



#### SNUipp Val d'Oise Info

Bulletin mensuel du Syndicat National Unitaire  
des instituteurs, professeurs des écoles et p.e.g.c. section du Val d'Oise  
Maison des Syndicats 95014 CERGY CEDEX

1210SO7630 ISSN 1252-9915 Dir de pub. J-P MAURICE

Prix de vente au numéro : 0,5 euro Imprimé par nos soins  
Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp Val d'Oise. Conformément à la loi du  
6.01.1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au  
SNUipp Val d'Oise 26 rue Francis Combe 95014 CERGY CEDEX

Cergy CC



PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

## Spécial EVS et AVS

Dispensé de timbrage

Déposé le 27 novembre 2007

### Inacceptable... : agir ensemble

**A partir du 14 décembre 2007, plus de 300 EVS du Val d'Oise arrivent au terme des deux ans de leur contrat de travail. Ces personnels seront donc contraints de quitter leur poste en cours d'année. En dehors de tout le débat sur la précarité de ces emplois, sur la nécessité de créer de réels postes répondant à ces besoins, la question de la cohérence et de la continuité des missions se pose. Quelle idée se fait-on des besoins des écoles si des personnels chargés des missions correspondantes peuvent être traités de cette façon ?**

Depuis maintenant une dizaine d'années, l'émergence de nouveaux métiers, aux côtés des enseignants du 1er degré, s'est imposée. Le SNUipp avec l'ensemble de la profession exige la mise en place de vrais emplois pour répondre à tous les nouveaux besoins. Les seules réponses apportées sont le recours massif à des dispositifs et des emplois de plus en plus précaires. Les équipes enseignantes, les élèves ont besoin de la présence de personnels recrutés sur des postes statutaires et pérennes, formés pour assurer les missions diverses qui leur sont confiées, pouvant aller de l'accompagnement des élèves en situation de handicap à l'aide administrative à la direction et au fonctionnement de l'école.

L'école n'a pas vocation à être le rideau de fumée qui sert à camoufler l'importance du taux de chômage en France et ne doit pas être instrumentalisée pour faire baisser artificiellement le chômage.

Le CDEN du 13 novembre 2007 a adopté à l'unanimité un vœu dont le SNUipp était l'instigateur. Le 16 novembre, nous avons reçu 80 EVS et AVS du département lors d'une réunion d'information syndicale. Avec eux, nous avons défini des actions pour dénoncer le scandale des dispositifs précaires, notamment dans l'éducation nationale et exiger des réponses satisfaisantes pour leur situation actuelle et pour les besoins des écoles. Nous appelons les EVS, les AVS et les enseignants à prendre part massivement à ces actions relayées dans ce bulletin.

La grève et les manifestations du 20 novembre constituent un indéniable succès qui exprime avec force les attentes et les revendications des personnels en matière de pouvoir d'achat et également en matière d'emploi en dénonçant notamment la précarité grandissante. Le gouvernement doit en prendre la mesure et répondre sans tergiverser aux exigences portées par ce mouvement.

**Kamel Ould Bouali**  
Secrétaire départemental

### Courrier et pétition

disponibles en ligne  
sur le site du  
snuipp Val d'Oise

<http://95.snuipp.fr>

#### Sommaire

Edito	p 1
Courrier aux députés	p 2
Compte-rendu réunion EVS	p 3
Pétitions	p 4



**SNUipp FSU**  
**Val d'Oise**

Tél : 01 30 32 21 88

Fax : 01 30 32 39 12

courriel : [snu95@snuipp.fr](mailto:snu95@snuipp.fr)

site : <http://95.snuipp.fr>

# Courrier à envoyer aux parlementaires

Monsieur le député,

Les personnels de l'école .....  
souhaitent attirer votre attention sur la situation des EVS, des AVS et le devenir de certaines missions indispensables au fonctionnement quotidien des écoles.

Malgré la précarité extrême de leur contrat, les EVS se sont investis de manière considérable pendant deux ans pour assurer des missions indispensables pour le fonctionnement des écoles. Une grande majorité d'entre eux sont prêts à prolonger cette expérience par une formation et une qualification qui leur permettent d'être recrutés sur des emplois pérennes et statutaires au sein des écoles.

La présence des EVS et des AVS dans les écoles révèle, une fois de plus, la nécessité de créer de véritables emplois pour assurer les missions d'accompagnement, d'aide administrative et d'aide à la scolarisation des enfants handicapés dont l'école, les élèves et leurs familles ont besoin.

**Au mois de décembre 2007, plusieurs centaines d' EVS seront contraints de quitter les écoles du Val d'Oise. D'autres EVS connaîtront le même sort au cours du premier trimestre 2008.**

D'autre part, l'Education Nationale dans le Val d'Oise a imposé aux AVS, même à ceux recrutés sur des contrats à temps plein avant 2006, de travailler à temps partiel à partir de septembre 2007. Comment accepter de se voir imposer un 80% avec la rémunération correspondante c'est à dire 80% du SMIC ! Beaucoup de ces salariés ont des charges de famille. En dehors des situations individuelles de ces personnels, cette décision prive les écoles de notre département de la réelle expérience acquise par ces personnels dans le domaine de l'accompagnement des enfants en situation de handicap puisque la plupart d'entre eux se sont engagés depuis 8 ans au sein de l'Education Nationale.

Quelle idée se fait-on des besoins des écoles, des exigences auxquelles elles doivent répondre si les personnels chargés de ces missions sont traités de cette manière. Quelle continuité, quelle cohérence espère-t-on construire si d'emblée des phénomènes de turn-over à grande échelle sont organisés de par la nature des contrats de recrutement. De plus rien n'a été organisé par l'Etat pour une éventuelle formation personnelle qui permettrait d'accompagner la sortie du dispositif et de la précarité.

Le fonctionnement de l'école ne doit pas être soumis à la décision d'un gouvernement de développer ou de renouveler tel ou tel dispositif précaire. Les écoles ne doivent pas et n'acceptent pas d'être utilisées comme des instruments pour faire baisser artificiellement le taux de chômage. Les équipes enseignantes, les élèves et leurs familles ont besoin de la présence de personnels recrutés sur des postes statutaires et pérennes, formés pour assurer les missions diverses qui leur sont confiées.

C'est pourquoi nous demandons au Premier Ministre ainsi qu'au Ministre de l'Education, d'agir dans cette perspective.

Nous vous demandons d'intervenir dans ce sens pour que l'Etat assume les engagements qu'il a pris pour assurer la scolarisation et la réussite de tous les élèves.

Veuillez recevoir Monsieur le député l'expression de nos salutations distinguées.

Signature(s)

***Courrier téléchargeable sur le site <http://95.snuipp.fr> (rubrique AE et EVS)***

## Adresses des Parlementaires

### Sénateurs

Monsieur Hugues PORTELLI Sénateur du Val d'Oise Maire 95120 ERMONT

Monsieur Bernard ANGELS Sénateur du Val d'Oise Maire 95440 ECOUEN

Madame Raymonde LE TEXIER Sénatrice du Val d'Oise Conseillère Générale Le Campus 95000 CERGY

Monsieur Robert HUE Sénateur du Val d'Oise Maire 95370 MONTIGNY LES CORMEILLES

Madame Lucienne MALOVRV Sénateur du Val d'Oise Maire 95240 CORMEILLES EN PARISIS

### Députés

1ère circonscription Monsieur Philippe HOUILLON Député du Val d'Oise Maire Hôtel de Ville 95300 PONTOISE

2ème circonscription Monsieur Axel PONIATOWSKI Député du Val d'Oise Maire 95290 L'ISLE ADAM

3ème crconscription Monsieur Jean BARDET Député du Val d'Oise Conseiller Régional 12, place de la Halle 95220 HERBLAY

4ème circonscription Monsieur Claude BODIN Député du Val d'Oise Conseiller Régional 18, rue Cristino Garcia 95600 Eaubonne

5ème circonscription Monsieur Georges MOTHRON Député du Val d'Oise Maire Hotel de Ville 95100 ARGENTEUIL

6ème circonscription Monsieur François SCELLIER Député du Val d'Oise Président du Conseil Général Le Campus 95000 CERGY

7ème circonscription Monsieur Jérôme CHARTIER Député du Val d'Oise Maire Hotel de Ville 95330 DOMONT

9ème circonscription Monsieur Yannick PATERNOTTE Député du Val d'Oise Maire Hotel de ville Place du Général Leclerc 95110 SANNOIS

## Missions et personnels !

Dès la rentrée l'Education Nationale a annoncé que parmi les 5 missions initiales assurées par les EVS, principalement les CAE, seules seront renouvelées les deux « missions considérées prioritaires » : aide administrative, aide à l'accueil et à l'intégration des élèves handicapés. Les autres missions considérées comme non prioritaires ne seront pas renouvelées. En terme de volume, dans le Val d'Oise cela va se traduire par la suppression nette de 254 supports. Finalement l'illusion d'un début de prise en compte des besoins des écoles n'aura pas duré ! Rien d'étonnant avec l'extrême précarité qui caractérise ces emplois. Comment expliquer aux écoles et aux familles que certaines missions ne sont plus indispensables ?

D'autre part l'Education Nationale fait une distinction entre les missions et les personnels chargés de ces missions. Ainsi en annonçant le renouvellement des deux missions « prioritaires » cela n'implique pas nécessairement que ce sont les personnes qui exerçaient ces missions qui seront reconduites. En effet les EVS qui auront atteint les deux années de leurs contrats seront contraints de quitter les écoles. Bien sûr l'Education Nationale assure que la continuité de ces missions sera assurée puisqu'elle garantit de nouveaux recrutements. Décidément nous n'avons pas la même perception de la continuité ! La continuité d'une mission est fortement dépendante de la considération et des perspectives professionnelles accordées à la personne exerçant cette mission. Si l'EN veut construire de la continuité et de la cohérence elle devra faire d'autres choix et créer de réels emplois.

*Kamel Ould Bouali*

## 80 EVS et AE réunis avec le SNUipp

Poursuivant les rencontres initiées depuis plusieurs années, le SNUipp a organisé une réunion d'information syndicale le 16 novembre 2007. 80 d'entre eux étaient là avec une forte envie de débattre de leur situation car beaucoup sont dans une situation dramatique : leur contrat (CAE) de 2 ans arrive à échéance à compter de la mi-décembre et ils ne savent pas de quoi leur avenir sera fait...

De nombreuses interventions ont pointé l'incongruité de cette situation : alors qu'ils sont appréciés dans les écoles, que leur travail est jugé indispensable par les enseignants et les parents, on les jette sans autre forme de procès ! Certains, exerçant une mission d'AVS, ont postulé pour les nouveaux postes créés en cette rentrée mais n'ont aucune nouvelle.

Localement, comme à Montigny, des actions se développent avec les enseignants en direction des élus pour demander des interventions en direction des pouvoirs publics. Des demandes s'expriment pour l'organisation d'une action au niveau du département.

Plusieurs interventions ont souligné la carence de tout dispositif de formation digne de ce nom. Des AE ont protesté contre leur passage à 80% décidé unilatéralement par l'IA. Ils ont aussi demandé des nouvelles concernant la « professionnalisation » (qualification et formation) de la fonction d'AVS. Beaucoup d'indignation de tous par rapport à l'Etat qui affiche du « chiffre » pour ses statistiques d'emplois mais se soucie peu de la situation individuelle des salariés concernés....

*Laurent ZAPPI*

### Bilan des Contrats Aidés

(au 25 octobre 2007)

	1er degré	2nd degré
C.A.E.	524	579
C.A.V.	247	132
<b>Total</b>	<b>771</b>	<b>711</b>

### Les C.A.E. du 1er degré par mission dans le 95

Administratif	88
Aide à la documentation	4
Vie scolaire	166
TICE	84
Intégration	182
<b>Total</b>	<b>524</b>



### « Livret d'accueil de l'AVS »

Un document réalisé par le SNUipp et à télécharger sur le site <http://95.snuipp.fr>

Un livret s'adressant à tous les personnels exerçant une mission d'auxiliaire de vie scolaire, quelque soit son statut (AE, CAE, CAV...).

Conçu comme un petit guide pratique où les AVS pourront trouver un certain nombre de renseignements : rappel de leurs missions, de leur statut, droits en matière de congés et autorisation d'absence.

**Une info, une question**

**01 30 32 21 88**

**[snu95@snuipp.fr](mailto:snu95@snuipp.fr)**

# Aucun EVS ne doit être contraint d'arrêter sa mission !

## Aucun AVS ne doit être contraint de travailler à temps partiel !

La présence des EVS et des AVS dans les écoles révèle, une fois de plus, la nécessité d'emplois statutaires et pérennes pour assurer les missions d'accompagnement, d'aide administrative et d'aide à la scolarisation des enfants handicapés dont l'école, les élèves et leurs familles ont besoin.

L'Inspectrice d'Académie du Val d'Oise a imposé aux AVS, même à ceux recrutés sur des contrats à temps plein avant 2006, de travailler à temps partiel à partir de septembre 2007. Comment accepter de se voir imposer un 80% avec la rémunération correspondante c'est à dire 80% du SMIC ! Beaucoup de ces salariés ont des charges de famille. L'Etat les pousse ainsi encore plus vers la paupérisation et la précarité.

Dès le 15 décembre 2007 près de 300 EVS du Val d'Oise principalement des CAE (Contrat d'Accompagnement à l'emploi) seront en fin de contrat et seront contraints de quitter les écoles. Plusieurs centaines d'autres EVS connaîtront le même sort au cours ou à la fin de l'année scolaire. Nous dénonçons ce vaste plan de licenciement. Comment considérer que l'Etat a pris la mesure des besoins des écoles et des familles si les personnels chargés de ces missions sont traités de cette façon.

Pour les personnels, les écoles, les élèves et leurs familles nous demandons :

- que les contrats de ces personnels soient tous renouvelés à plein temps.
- que ces personnels puissent pendant leur contrat bénéficier d'une formation sur le temps de travail.
- la transformation de ces emplois (EVS, ...) en emplois statutaires et pérennes de la fonction publique.
- la possibilité pour les actuels EVS et AVS d'accéder à la formation et au recrutement pour ces postes statutaires.

***A l'initiative du SNUipp avec le soutien de la FCPE 95,  
nous vous invitons à signer et à faire signer massivement cette pétition***

Nom et prénom	Etablissement	Signature

**SNUIPP**

F  
S  
U